



Licenciement abusif pour faute pro qui n'a pas lieu d'être

Par **Malonne**, le **28/04/2009** à **16:11**

Bonjour,

je travaillais à mac do et j'ai été licencié pour faute professionnelle.

Pour l'histoire, il s'agissait du dernier jour d'un ami au travail. A 22h30, c'est l'heure à laquelle le restaurant est fermé, puis il nous reste 1h pour nettoyer et fermer le restaurant.

On était 4 anciens (plus d'un an d'ancienneté) et un manager. Vers 22h45, je vais voir mon pote en plonge (il y a de l'eau partout) et je lui jette un verre d'eau pour fêter son départ. On souri tous les 2 puis on reprend notre travail. On finit en avance, il est 23h20. On va pour dépointer et le manager voit mon pote avec les cheveux mouillés. Ne voyant pas ça comme une faute, j'ai dit que c'était moi. Au finale le lendemain j'ai été convoqué et licencié pour faute professionnelle.

En quoi c'est une faute professionnelle? A la limite, qu'ils me disent faute grave, je touche les assedics pour finir mes 2 mois de cours et je cherche un nouveau boulot. Mais là, non, je ne peux rien faire. J'ai un peu d'économie pour tenir ce mois ci, mais le mois prochain j'aurai des problèmes si je ne trouve pas vite un nouveau job.

Donc ma question est, est ce que, ce que j'ai fait, est réellement une faute professionnelle? A savoir qu'on subit du harcèlement morale, qu'on a pas le droit de boire quand on veut (avec la chaleur qu'il fait, on redécouvre les joies d'un simple verre d'eau) et qu'il y a une semaine, je suis allé voir mon directeur pour lui parler de tout ça (sans vulgarité et sans énervement. je suis un mec calme et patient). Mais en face de moi, j'avais un directeur qui se fiché

complètement de ce que je lui disais et il m'a dit que des employés à mac do, ça se remplacé en un coup de fil.

Par **milou**, le **28/04/2009** à **16:32**

Bonjour,

Quel est , exactement, le motif de votre licenciement ? Qu'est-ce qui figure sur la lettre que vous avez reçu en recommandé ? Vous parlez de "faute professionnelle", et ensuite vous dites "faute grave, passe encore..." Mais plus grave que grave, c'est la faute lourde ! Il serait intéressant que vous nous donniez plus de renseignements..

Mais quoi qu'il en soit, d'après ce que vous racontez (c'est à dire si les choses se sont vraiment déroulées comme vous le dites et que vous n'omettez aucun détail...) votre licenciement ne tient pas la route. Et je sais d'expérience que si Mc Do était un employeur modèle ça se saurait.

J'attends de plus amples informations, mais me risque déjà à vous dire que votre licenciement est abusif...

Par **Malonne**, le **28/04/2009** à **18:16**

Le recommandé je l'attends, j'ai été convoqué ce matin au bureau

En gros il m'a dit que je causais trop de problème. Dans le sens où je voulais qu'on nous accorde plus de respect. Il y a déjà eu plusieurs plainte contre les supérieurs pour harcèlement morale. Qui à conduit à quoi? Mise à pied à durée indéterminée pour les personnes ayant porté plainte. Sauf une fois qui à donné un simple avertissement à tous nos supérieurs

Et donc comme je cause trop de problème, il m'a dit qu'avec moi il ne serait pas négligeant et que ce verre d'eau jeté était une faute professionnelle

Par **milou**, le **29/04/2009** à **07:54**

Recontactez-nous lorsque vous aurez reçu la lettre de notification du licenciement. Ce sont les motifs qui sont portés sur cette lettre qui lient l'employeur.

Cordialement